

# Pour une réforme globale de la fiscalité locale

## Déclaration du groupe Agriculture

L'avis offre une présentation et une analyse complètes et pertinentes de la fiscalité locale. Ce texte est bienvenu dans le contexte de réforme fiscale que nous vivons aujourd'hui. Mais au-delà des considérations techniques, nous partageons la préoccupation prioritaire des rapporteurs : en matière de fiscalité locale, il ne faut pas oublier les véritables questions de fond sur les objectifs assignés à la politique fiscale : la satisfaction des besoins de la population et l'équité entre les contribuables et les territoires.

Le groupe de l'agriculture est particulièrement sensible à cette équité. Dans l'espace rural, la majorité des surfaces sont agricoles et pourtant, certaines zones sont moins bien servies que d'autres, ou bien plus taxées (écart de 1 à 5). La profession agricole s'emploie à agir pour que les habitants de la ruralité puissent bénéficier des mêmes services que l'ensemble de nos concitoyens.

L'égal accès aux services publics et au public, le développement de la téléphonie mobile et de l'internet, l'amélioration de la mobilité, la mise en place de maisons de santé, le renforcement de la présence de l'État sont autant de thématiques sur lesquelles il faut agir et qui doivent être prises en compte par les politiques publiques. Les intérêts du monde rural doivent être intégrés dans la nouvelle architecture territoriale et dans le nouveau cadre d'exercice des compétences pour parvenir, à tout le moins, à une solidarité territoriale.

Pour revenir plus précisément aux objectifs de la politique fiscale. Pour la profession agricole, c'est aussi un instrument de la politique foncière. Les deux politiques doivent être construites et appliquées en cohérence sur les aspects relatifs à la consommation de foncier. C'est un sujet essentiel pour la Profession agricole.

D'une manière générale, nous partageons les propositions de l'avis. Il nous semble fondamental, pour mener une réforme de la fiscalité locale, de la traiter de manière globale. La politique fiscale nationale et la fiscalité locale ne peuvent être traitées séparément. Les États généraux de la fiscalité locale peuvent donc être une bonne idée à la condition de les organiser sans mettre de côté la fiscalité nationale. Nous approuvons également toute proposition visant à simplifier et clarifier la fiscalité locale.

Le groupe de l'agriculture a voté en faveur de l'avis.